

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Developer Concentrate for Manual Processing
- **Code du produit** 9791862
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Produits chimiques de photo  
Révélateur pour films radiographiques  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
Distributed by: Distribuido por:  
Distribue par: Vertrieb durch  
DE Healthcare Products  
Gillingham ME8 0SB UK  
UK 01634878750  
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
- **Service chargé des renseignements :**  
UK 01634878750  
Fax +44 (0) 1634 87 87 51  
email: info@cybertechbrand.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Emergency No.: Chemtrec US (800) 424-9300  
International: 001 703-527-3887

### SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Muta. 2            H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Carc. 2            H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Irrit. 2        H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2        H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1       H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xn; Nocif

R40-68: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Possibilité d'effets irréversibles.

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing

(suite de la page 1)



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

- **Phrases R:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Phrases S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing

(suite de la page 2)

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1330-43-4 EINECS: 215-540-4	acide borique anhydrique, sel de disodium  T Repr. Cat. 2 R60-61  Repr. 1B, H360	2,0-5,0%
CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8	1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)  Xn R22-40-68  Xi R41  Xi R43  N R50 Carc. Cat. 3, Muta. Cat. 3  Muta. 2, H341; Carc. 2, H351  Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,0-5,0%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium  C R35  Xn R22  Skin Corr. 1A, H314  Acute Tox. 4, H302	0,5-2,0%
CAS: 13047-13-7 EINECS: 235-920-3	4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidine-3-one  Xn R22  Xi R43  N R51/53  Aquatic Chronic 2, H411  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	< 0,5%

#### · SVHC

1330-43-4 acide borique anhydrique, sel de disodium

#### · Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connus

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

**Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing**

(suite de la page 3)

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
At formation of toxic gases:  
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-30 °C
- **Classe de stockage :**  
LGK 12

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing

(suite de la page 4)

(Règlementation technique allemande – TRGS 510)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

#### 1330-43-4 acide borique anhydrique, sel de disodium

VME	1 mg/m <sup>3</sup> R2
-----	---------------------------

#### 123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

VME	2 mg/m <sup>3</sup> C3, M3
-----	-------------------------------

#### 1310-58-3 hydroxyde de potassium

VME	Valeur momentanée: 2 mg/m <sup>3</sup>
-----	--

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374  
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.  
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**

	Épaisseur du matériel (mm)	Temps de pénétration (min)
Caoutchouc nitrile	0,38	> 480
Néoprène	0,65	> 240
Butylcaoutchouc	0,36	> 480
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**  
Gants en caoutchouc synthétique  
Valeur pour la perméabilité: taux:  
≥ 3 (60 min)
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)

(suite page 6)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

**Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing**

(suite de la page 5)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non caractéristique

· valeur du pH à 25 °C: 11,1

##### · Modification d'état

Point de fusion :	< 5 °C
Point d'ébullition :	> 100 °C

· Point d'éclair : non applicable

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### · Limites d'explosion :

Propriétés comburantes néant

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 1,287 g/cm<sup>3</sup>

##### · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

miscible

##### · Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

##### · Teneur en solvants :

solvants organiques	0 %
eau :	~ 65 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### · 10.1 Réactivité

#### · 10.2 Stabilité chimique

#### · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

**Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing**

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** néant

(suite de la page 6)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)**

Oral	LD50	320 mg/kg
------	------	-----------

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux :** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicité subaiguë à chronique :**

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Possibilité d'effets irréversibles.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

L'Hydroquinone a été incluse en Allemagne dans le "TRGS 905" (Règlementations Techniques pour les Substances Dangereuses/Index des sub-stances cancérigènes et mutagènes ou substances dangereuses pour les systèmes de reproduction), et a été classé en "Catégorie 3" des sub-stances cancérigènes et mutagènes (3 = catégorie des substances les moins dangereuses). Les Commissions UE correspondantes n'ont pas encore examiné cette classification.

### SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :** non déterminé

· **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques :**

HYDROQUINONE:

Toxicité pour le poisson (CL50): 0,044 mg/l/96 h (Pimephales promelas)

Toxicité pour les daphnies (CE50): EC50 0,29 mg/l/48 h (Daphnia magna)

Toxicité pour les algues (CI50): 0,335 mg/l/72 h (Selenastrum capricornutum)

· **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

09 01 01*	bains de développement aqueux contenant un activateur
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
EAK-No. 15 01 10
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 No ONU</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | UN 3082  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul> | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone))<br>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (hydroquinone) |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> </ul>                           |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> </ul>   | 9 Matières et objets dangereux divers.<br>9  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Class</b></li> <li>· <b>Label</b></li> </ul>  | 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.<br>9  |

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

### Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· No EMS :	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Code de restriction en tunnels	E
· Remarques :	"Quantité limité" d'après chapitre 3.4 ADR
· IMDG	
· Remarques :	"Limited quantity" according to chapter 3.4 IMDG
· IATA	
· Remarques :	Packing Instruction PAX / CAO 964
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)), 9, III

### SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Classe	Part en %
I	3,9

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

1330-43-4	acide borique anhydrique, sel de disodium
-----------	---

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

<b>Nom du produit Developer Concentrate for Manual Processing</b>
---

(suite de la page 9)

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R60 Peut altérer la fertilité.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R68 Possibilité d'effets irréversibles.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent

- **Sources.**

directives CE applicables:

- 1999/45
- 1907/2006
- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles ([www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html](http://www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html)).

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

F